

## **FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)**

### **NOMINATION PROCHAINE DU PRÉSIDENT DU FIDA, 14-15 FÉVRIER 2017**

#### **FIDA**

1. Le FIDA est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies. Créé en 1977, il est le fruit d'un partenariat entre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et d'autres pays en développement. Il compte à l'heure actuelle 176 pays membres.
2. L'objectif du FIDA est de permettre aux populations rurales pauvres d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître leurs revenus et de renforcer leur résilience. Il accorde des financements à des conditions de faveur aux pays en développement et œuvre directement aux côtés des populations rurales pauvres – femmes et peuples autochtones notamment. De concert avec ses États membres et des partenaires multilatéraux et bilatéraux, il contribue aux efforts déployés au niveau mondial afin de parvenir, à l'échelle planétaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à une agriculture durable.
3. À l'instar d'autres institutions financières internationales, le FIDA mobilise ses ressources de base auprès de ses États membres par le biais de reconstitutions périodiques et obtient des financements additionnels provenant d'autres sources. Depuis 1978, le Fonds a octroyé environ 17,6 milliards d'USD sous la forme de prêts à faible taux d'intérêt et de dons en faveur de projets qui ont touché quelque 459 millions de personnes. À la fin de 2015, le portefeuille du FIDA comptait 231 programmes en cours d'exécution dans 98 pays.

#### **Le Président du FIDA**

4. Sous l'égide des organes directeurs du Fonds, le Président du FIDA est responsable de la conduite des affaires et de l'organisation de la mission

du Fonds. Il préside le Conseil d'administration, qui est composé de représentants d'États membres du FIDA.

5. Le Président du FIDA jouit du même statut que les dirigeants élus d'autres grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Il/elle est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui est présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et qui coordonne le travail de l'ensemble du système des Nations Unies.
6. Le Président du FIDA est élu pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois seulement. Le Président du FIDA en exercice est M. Kanayo F. Nwanze, dont le second mandat arrive à son terme le 31 mars 2017.
7. Conformément à l'Accord portant création du FIDA, le Conseil des gouverneurs du FIDA nommera un nouveau Président lors de sa prochaine session annuelle, qui se tiendra les 14 et 15 février 2017. Le Président élu prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2017.
8. Les candidatures à la présidence du FIDA sont présentées par les États membres du Fonds et doivent parvenir à la Secrétaire du FIDA au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à minuit (heure de Rome).

*Pour plus de renseignements sur les procédures de présentation de candidatures et de nomination, veuillez consulter cette page du site web du FIDA: <https://www.ifad.org/who/president/tags/2109081>*